Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 27 octobre 2017

Date de la convocation: 19 octobre 2017

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 30 Heure de la clôture : 22 h 15

Présents: Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER,

Jean-Pierre PASUTTO, Fabien COUTURIER, Julien MOREL, Stéphanie MATTANA, Stéphane

ANTHOINE-MILHOMME, André DERISOUD

Absent: Stéphane BURDIN

Absents excusés: JACQUEMOUD Christian

Secrétaire de séance : Julien MOREL

Le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants. Le conseil accepte à l'unanimité.

### 1. Approbation du compte-rendu du jeudi 7 septembre 2017 :

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

#### 2. Indemnité de Conseil allouée au Comptable

Considérant la délibération N° DEL2014 10 050 concernant l'indemnité de conseil et de confection du budgétaire qui stipule : "cette indemnité accordée à Monsieur PEYTIER sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du Conseil Municipal".

Au vu du choix du Conseil Municipal qui souhaite allouer la totalité de l'indemnité de conseil au percepteur, il n'est pas nécessaire de délibérer à nouveau.

## 3. Recrutement d'un agent

Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'un agent a demandé son droit à la retraite au 31 octobre 2017.

Il est possible d'employer dorénavant cette personne sous contrat pour effectuer quelques heures pour la collectivité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-4°, la création d'un emploi à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps dans les communes de moins de 1000 habitants est possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la création à compter du 01/11/2017 d'un emploi permanent d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilé à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et augmentée des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### 4. Action sociale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (art. 88-2) qui ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale souscrites par leurs agents en matière de santé.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique;

Le bénéfice de la participation d'un employeur territorial est réservé aux seuls contrats et règlements qui garantissent la solidarité intergénérationnelle entre les agents souscripteurs.

A ce titre, les collectivités peuvent aider les agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui aura été préalablement labellisé.

Les contrats ou règlements qui se sont vus délivrer un label figurent sur une liste publiée depuis le 31 août 2012 sur le site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

La participation versée par l'employeur est assujettie :

- à la Contribution Sociale Généralisée (CSG), à la Contribution de Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), au RAFP pour les fonctionnaires CNRACL,
- à l'impôt sur le revenu de l'agent bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une participation au financement des garanties de protection sociale complémentaire du personnel à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour le domaine de la Santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement pour la protection sociale complémentaire conformément aux conditions indiquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Décide de fixer, un montant mensuel à 30 € brut par agent dans la limite de l'intégralité de la cotisation pour un temps complet.

Dit que la participation de la collectivité sera proratisée pour tous les agents de la collectivité, en fonction du temps de travail. Elle sera versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, sous réserve que l'agent fournisse une attestation de sa protection figurant sur la liste publiée depuis le 31 août 2012 sur le site Internet de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

### 5. Subvention pour Stimul'usses

Suite aux derniers renseignements fournis par l'Association Stimuluss, il n'y a plus lieu de prévoir une allocation de subvention étant donné que ce dernier nous a fourni une facture pour le cinéma en plein—air organisé par les 7 communes de la Semine.

## 6. Marché réseaux d'eau potable et réseaux secs - chemin du Moulin

Dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eau potable sur la commune, et après avoir rénové les réseaux du chef-lieu et de Chatenod, il reste le réseau chemin du Moulin qui est vieux de 80 ans et très abimé.

L'une des premières étapes du projet consiste à lancer un marché de maitrise d'œuvre à procédure adaptée pour obtenir des renseignements sur la réalisation et sur les tarifs afin d'engager les demandes de subvention et de rechercher des financements pour la réalisation de ce projet.

Le Maire propose au Conseil de lancer des demandes de devis auprès des maitres d'œuvre pour le réseau d'eau mais également pour les réseaux secs, chemin du Moulin. Il explique qu'il serait préférable et peut-être avantageux de pouvoir enterrer les deux réseaux dans la même tranchée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise le Maire à lancer un marché de maitrise d'œuvre à procédure adaptée pour la rénovation du réseau d'eau potable chemin du Moulin mais également des réseaux secs.

Précise que le marché devra comporter deux lots, un pour les réseaux secs et un autre pour le réseau d'eau afin de connaître la possibilité ou non de réaliser chaque projet.

#### 7. Signature d'une convention avec la SPA:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Fondation 30 Millions d'Amis a décidé d'apporter son aide aux communes qui en feront la demande, par la mise en place d'une convention prenant à sa charge la stérilisation des chats errants, sous condition qu'ils soient relâchés sur place.

Il précise que la convention de fourrière signée avec la SPA d'Annecy-Marlioz ne concerne que la récupération des animaux errants et ne couvre pas les frais de stérilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Maire de contacter la Fondation 30 Millions d'Amis afin que cette dernière apporte son aide à notre commune. Il autorise le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

#### 8. Urbanisme

	DOSSIER	PROJET	DEMANDEURS	Avis transmis à la DDT
	CUa 074 291 17 X 0031	Cu information	Maître CHATAIGNIER	Favorable
	CUa 074 291 17 X 0032	Cu information	Maitre CHATAIGNIER	Favorable
CU	CUa 074 291 17 x 0033	Cu information	Maitre Rodolphe MERLIN	Favorable

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

	Cub 074 291 17 x 0034	Construction	Mr FRANCISOD Jean- Luc	Favorable
	DP 074 291 17 X 0009	Garage	Mr JACOT GUILLARMOT Gilles	Favorable
DP	DP 074 291 17 X 0010	Clôture	Mme AUBRY Sophie	Favorable
	DP 074 291 17 X 0011	Abri de jardin	Mme JACCOUD Denise	Favorable
PC	PC 074 291 17 X 0006	Maison	Mr et Mme MESSIER Loïc	Favorable

#### 9. Questions diverses

- ★ <u>Cérémonie commémorative</u>: Le maire rappelle aux conseillers la cérémonie commémorative du 11 novembre qui aura lieu, cette année à Vanzy, à 10h00 au Monument aux morts avec la participation des enfants de l'école de Chessenaz, Clarafond-Arcine, Vanzy et de la Chorale « Semine en Chœur ». Toute la population est conviée.
- Abri de bus: Les aménagements de voirie des arrêts de car sont une compétence communale. Il est donc nécessaire que la commune se mette aux normes.
- ♣ ONF: L'ONF lance le projet "surface +". Il s'agit d'identifier les parcelles forestières appartenant aux collectivités dont la valorisation revêt des enjeux d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et de déterminer l'intérêt ou non de l'application du régime forestier sur chacune. La collectivité pourra délibérer sur la proposition faite par un technicien de l'ONF.
- ♣ <u>Réunion SDIS</u>: Une réunion d'échange élus locaux /SDIS est prévue afin d'aborder les nouvelles règles et outils que le SDIS pourra communiquer sur la défense extérieure contre l'incendie.
- <u>Courrier</u>: Un courrier a été reçu concernant la mise en place des lampadaires sur la route du Marteret. Il a été décidé d'installer le même nombre de lampadaires et au même endroit.
- DIF: Le Maire explique que le DIF permet aux élus, qui le souhaitent, de pouvoir se former sur différents domaines.
- 🖶 **Don :** Un don a été fait à la commune par la famille Dérisoud.
- ♣ Salle des Associations: Le secretariat a reçu un courrier de la Région. Cette dernière autorise le commencement des travaux. Une réponse concernant le montant de la subvention sera envoyé plus tard.
- <u>Cimetière</u>: Afin de mettre à jour le plan du cimetière, des permanences sont tenues régulièrement au cimetière par les adjoints afin de rencontrer les ascendants, descendants ou autres, des personnes inhumées.
- Travaux de Chatenod: L'agence de l'eau a accordé une subvention d'un montant de 54 424€ pour la réalisation du renouvellement du réseau d'eau potable.

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

- Traversée du Village: Le Maire a rencontré une personne concernant la sécurisation de la traversée du Chef-Lieu, une pré-étude a été lancée afin de rechercher le financement nécessaire à ce projet.
- Travaux : Les élus discutent des différents travaux que la commune pourrait envisager pour la fin du mandat
- Réunion PLUI: Le Maire donne un compte-rendu de la réunion du PLUI. Il souhaiterait connaître les positions des conseillers sur la disposition des terrains qui pourront devenir constructibles. Il rappelle que l'objectif du PLUI est de densifier le chef-lieu et non les hameaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance, Julien MOREL

Le Maire, Jean-Yves MÂCHARD

